



## domicile du concubin droit

Par **gerardp**, le **07/11/2019** à **15:30**

En etant concubin nous avons acheter une maison qui est fini de payé mais ma concubine est parti apres un depot de plainte suite a une dispute sans coup et a pris un appartement que faire concernant la maison et ne veux plus communiquer

**Bonjour,**  
**Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !**  
**Merci.**

Par **youris**, le **07/11/2019** à **18:48**

bonjour,

comme vous étiez en union libre, votre concubine avait le droit de quitter la maison qui est en indivision.

même en étant partie, elle reste propriétaire du bien selon ce qui est mentionné sur l'acte d'achat, elle devra participer aux charges incombant normalement à un propriétaire non occupant d'un bien indivis.

si je comprends, vous avez l'usage de cette maison gratuitement alors que votre ex pourrait vous demander une indemnité d'occupation.

salutations

Par **gerardp**, le **07/11/2019** à **21:09**

elle ne donne aucune nouvelle depuis 10 jours je voudrais dialoguer mais pas de nouvelle il faut dire qu'elle prenait des antidépresseurs .enfin